
REGION MARITIME

PREFECTURE D'AGOE-NYIVE

COMMUNE D'AGOE-NYIVE 3

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2019

Présents :

Monsieur Yawo ADONKANU, Maire

Monsieur Kodjo K. KOUDOAGBO, Adjoint au Maire

Mme Edo MENSAH épouse BOCCOVI, Conseillère

M. Ayao DZREKE, Conseiller

M. Kodjo AHONDO, Conseiller

Mme Ning AVEYA épouse PAKOUPETE, Conseillère

M. Enyonam A. AKAKPO-NUMADO, Conseiller

M. Kokou FIAWOFIA, Conseiller

M. Kouami HOSSOU, Conseiller

Mme Akouvi Tchotcho KOVI, Secrétaire Générale de la Mairie

M. Koffi Dodji DOPEGNO, Conseiller absent excusé avec pouvoir à

M. Kouami HOSSOU

M. Yentema Augustin SAMBIANI, Conseiller, absent non excusé.

Secrétaire de Séance :

M. Enyonam A. AKAKPO-NUMADO

L'an deux mille dix-neuf, le huit novembre, à neuf heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune d'Agoè-Nyivé 3, dûment convoqué le cinq novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yawo ADONKANU, Maire.

Préalablement à l'adoption de l'ordre du jour, le Maire ouvre la séance en remerciant les membres pour leur engagement.

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, sur proposition de Monsieur le Maire, la désignation de Monsieur Enyonam A. AKAKPO-NUMADO comme secrétaire de séance.

Après amendement, l'ordre du jour se présente comme suit :

1. Lecture et adoption du Procès-verbal du 25 octobre 2019
2. Rapport de la Commission Ad hoc du marché
3. Etude et adoption du Projet de Règlement Intérieur
4. Etude et Adoption du Projet de Budget partiel 2019
5. Divers

POINT 1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2019

Le Conseil, ayant écouté la lecture du procès-verbal du 25 octobre 2019 par le secrétaire de séance, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte par acclamation le procès-verbal dans les formes et rédaction proposées sous réserve de quelques amendements.

POINT 2. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC DU MARCHÉ

Le rapport de la mission a été présenté par Monsieur Ayao DZREKE. Le dimanche 27 octobre 2019 à 7h, les membres de la Commission Ad hoc chargée de la sensibilisation des femmes qui vendent devant l'Eglise Catholique de Vakpossito les dimanches, se sont rendus sur les lieux.

Les conseillers présents ont organisé les femmes en quatre groupes pour leur expliquer les fondements de cette disposition administrative qui leur demande de rejoindre le marché officiel et de payer les taxes. Certaines femmes ont fait observer aux conseillers les difficultés d'obtention de place au marché officiel.

Les conseillers ayant rencontré le Régisseur des marchés de Vakpossito, Monsieur AGBOTAME Kokou sur les lieux, lui ont demandé de faire l'état de la situation du marché à Monsieur le Maire. Ils ont demandé aux femmes de prendre contact avec le Régisseur pour résoudre le problème de place le jeudi 31 octobre 2019. Ils estiment que les femmes ont accueilli favorablement leur démarche.

Les délégués du Conseil ont constaté sur les lieux que les femmes allaient faire leurs besoins à l'EPP de Vakpossitio. Ce qui pose un problème d'insalubrité et d'hygiène pour les élèves.

Avant de quitter la devanture de l'Eglise Catholique de Vakpossito, les délégués ont averti les femmes qu'elles encourent des sanctions si elles n'obtempèrent pas.

Les membres de la commission présents se sont ensuite rendus au marché de Vakpossito pour apprécier les conditions des femmes au marché.

Après la présentation de ce rapport oral de la Commission Ad hoc par le Conseiller DZREKE, le conseil s'est sérieusement penché sur cette situation.

En effet, Monsieur le Maire a d'abord remercié les conseillers mandatés qui ont effectivement exécuté la mission. Il a reproché aux membres absents de la commission ce manque de fidélité à l'engagement pris devant le Conseil.

Il a ensuite fait part au conseil qu'une délégation des femmes concernées est partie voir le vénéré chef du village de Awoudjakopé, Togbui Awoudja IV pour lui exprimer leurs préoccupations à ce sujet. Il a aussi remis aux conseillers, le rapport de Monsieur AGBOTAME Kokou, le Régisseur des marchés de Vakpossito, rapport demandé par les membres de la Commission Ad hoc.

Enfin, suite à une séance de sensibilisation des femmes de Assigomé par les agents de la Mairie le 7 novembre 2019, elles sont venues rencontrer le Maire. Reçues par la Secrétaire Générale, ces femmes disent qu'il n'y a pas de place au marché et donc, elles demandent un délai moratoire de six (6) mois pour libérer les lieux occupés actuellement. La Secrétaire Générale leur a dit que le délai moratoire est trop long et donc irrecevable.

Suite à un débat riche et constructif, Monsieur le Maire, Yawo ADONKANU a exhorté ses pairs à mettre la population en confiance par la concertation. Tout en évitant la violence, il appelle à des actions progressives.

Un travail de sensibilisation doit se faire dans les jours à venir pour rassurer la population et expliquer la mission du Conseil tout en lui rappelant ses avantages a-t-il ajouté. Mais en attendant cette tournée de sensibilisation dans la Commune, le bureau du Conseil et les conseillers disponibles rencontreront les délégations des femmes du marché, de la devanture de l'Eglise et de Assigomé, ce lundi 11 novembre 2019 à 16h à la Mairie. Mme BOCCOVI et Mme PAKOUPETE sont chargées d'inviter au nom de Monsieur le Maire, les délégués des femmes du marché de Vakpossito et de la devanture de l'Eglise. Madame la Secrétaire Générale invitera les délégués des femmes de Assigomé.

POINT 3. ETUDE ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

A l'entame de ce point, Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la rencontre de Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Payadowa BOUKPESSI le 31 octobre 2019 avec les bureaux des Conseils Municipaux du Grand Lomé. Au cours de cette rencontre, chaque bureau de conseil a exprimé à Monsieur le Ministre, les difficultés matérielles et autres qu'il rencontre.

Le Ministre les a rassuré que ces difficultés de démarrage seront progressivement résolues. Il a insisté sur l'irréversibilité de ce processus de la démocratie à la base. Le Ministre a aussi rappelé aux bureaux des Conseils Municipaux que le Règlement Intérieur ne nécessite pas d'amendements majeurs, puisqu'il est l'expression du décret N° 2019-087/PR portant modalités de convocation et mission de la première réunion des conseillers municipaux et fixant le cadre général, du règlement intérieur du conseil municipal du 17 juin 2019.

Après un échange sur cette dernière invite du ministre, le Conseil a procédé, article par article à l'adoption par acclamation du Règlement Intérieur à l'unanimité des conseillers présents et mandaté.

Rappelons qu'à la lecture de chaque article, le conseil prenait le temps d'expliquer à chacun, la portée de cet article pour harmoniser la compréhension de chaque conseiller. Des amendements de forme, de grammaire et d'orthographe ont été apportés à certains articles avant adoption.

POINT 4. ETUDE ET ADOPTION DU BUDGET PARTIEL 2019

Abordant le point 4 de l'ordre du jour, le conseil s'est réjoui d'un dépôt de 15 000 000 (Quinze Millions) F.cfa sur le compte de la Commune d'Agoè-Nyivé 3, annoncé à Monsieur le Maire, à l'instant même, par le Trésorier Payeur de la Délégation Spéciale du Golfe.

La Secrétaire Générale a brièvement présenté les projets de budget Partiel 2019 au Conseil. Le Conseil n'ayant pas les informations nécessaires sur l'affectation de certaines lignes budgétaires, notamment le salaire du personnel, l'équipement et le nécessaire investissement, a chargé le bureau du Conseil pour s'informer davantage auprès du Trésorier Payeur et des personnes ressources. A partir des informations recueillies, que les services techniques de la Mairie préparent un autre budget qui fera l'objet d'étude et d'adoption le mercredi 13 novembre 2019 à 9h en Conseil Municipal à la Mairie Centrale de Vakpossito.

POINT 5. DIVERS

Dans les divers, le Conseil a abordé trois points et écouté une communication de Monsieur le Maire.

D'abord, l'affichage de l'appartenance à une église, à un groupe organisé ou à un parti politique lors des activités de salubrité publique les 1^{ers} samedi du mois. Sur ce point, le conseil réitère le caractère obligatoire à tout citoyen de prendre part à cette activité de salubrité publique. Etant une activité citoyenne, elle requiert une neutralité absolue.

Le Conseil a pris donc la résolution de sensibiliser la population à l'approche de la date du 1^{er} samedi du mois de décembre 2019. Le Conseil a relevé la nécessité de s'entretenir aussi avec les chefs traditionnels pour une meilleure coordination de ces activités.

Ensuite Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil des préoccupations du vénéré Chef Canton de Vakpossito, Togbui HOSSOU IV, au terme de la mission de la commission ad hoc du marché.

Après discussion, le conseil a exprimé la nécessité que chaque conseiller s'adresse à Monsieur le Maire pour tout. Le Conseil exhorte les conseillers à s'abstenir de toutes démarches en dehors de Monsieur le Maire pour éviter des situations complexes, difficiles à gérer et préserver la cohésion du conseil.

Enfin, relatif aux vols successifs de motos dans la commune, le Conseil a demandé à Monsieur le Maire d'en aviser Monsieur le Préfet pour les dispositions à prendre.

Au titre de la communication de Monsieur le Maire, il a présenté le compte-rendu de la rencontre des Maires du Grand Lomé avec le Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSIMGBE, le 7 novembre 2019 à la Présidence de la République Togolaise.

Le Chef de l'Etat a félicité les maires et leurs adjoints tout en leur exprimant sa disponibilité à accompagner le processus de décentralisation. Il a donné la parole à chaque Maire

pour qu'il exprime ses préoccupations. Ainsi, le Monsieur le Maire d'Agoè-Nyivé 3 a évoqué trois points : l'occupation des réserves administratives rendant complexe la réalisation des ouvrages publics, l'inondation de la majeure partie de la commune suite à la tombée d'une pluie et les difficultés de mobilisation de ressources financières que la commune aura dans le futur compte tenu de l'absence des sources de revenus notamment l'absence de marchés et par rapport à la petite taille de la commune.

Le Président de la République a encouragé les Maires tout en les rassurant de sa disponibilité à les écouter. Il a terminé en leur disant qu'il y aura d'autres rencontres avec eux, à chaque fois que le besoin se fera sentir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, tout en remerciant les conseillers pour leur endurance, lève la séance.

Fait à Vakpossito, le 8 novembre 2019

Le Maire

ADONKANU Yawo